

2 7 170

1 7 17

## Chambre des Représentans.

---

SÉANCE DU 22 JUIN 1833.

---

### Amendemens déposés sur les divers paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours du Roi.

---

#### *Amendement au paragraphe 2.*

L'expulsion de notre ennemi de la forteresse d'Anvers lui a enlevé un puissant point d'appui. La convention du 21 mai nous met en possession de plusieurs avantages matériels, stipulés dans le traité du 15 novembre 1831, assure à l'Escaut une navigation entièrement libre, sans charges ni entraves, et n'a pu porter atteinte à aucun des droits qui nous sont irrévocablement acquis. Si la nation était trompée dans sa juste attente, la convention du 21 mai serait nulle à ses yeux, et la Belgique saurait réclamer les garanties d'exécution auxquelles les Puissances se sont et demeurent engagées.

GÉRARD LEGRELLE.

---

#### *Amendement au paragraphe 2.*

L'expulsion de notre ennemi de la forteresse d'Anvers lui a enlevé un puissant appui. La convention du 21 mai nous conserve la possession de plusieurs avantages matériels stipulés dans le traité du 15 novembre, et nous donne l'espoir que nous verrons incessamment la navigation de la Meuse utilement ouverte à notre commerce, et celle de l'Escaut dégagée de toute entrave. En souscrivant à cette convention avec la Hollande, les puissances exécutrices n'ont pu se dégager de la garantie d'exécution qu'elles avaient contractée envers nous. S'il en était autrement, si la Belgique était

abandonnée à elle-même, elle resterait entière dans tous ses droits et libre dans ses moyens d'action contre son ennemi. La nation, d'ailleurs, a fait assez de sacrifices à la paix de l'Europe, ses droits ne peuvent plus être long-temps méconnus. Le gouvernement de Votre Majesté saura les faire valoir, sûr de l'appui de la représentation nationale, toutes les fois qu'il s'agira de défendre notre honneur et notre indépendance.

B. C. DUMORTIER.

---

*Paragraphe additionnel.*

Votre Majesté a sans doute été comme nous affligée des désordres qui ont eu lieu naguère dans plusieurs villes. Nous sommes convaincus qu'elle aura enjoint à son gouvernement de prendre des mesures énergiques, afin d'empêcher le renouvellement de ces désordres.

HENRI DE BROUCKERE.